



Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des exigences:

L'ASFC a besoin des services d'un professeur-chercheur d'une université canadienne à titre d'expert pour la mise en œuvre du LFC au sein de l'Agence. Le travail sera axé sur des interventions de développement du caractère de leader, la prestation de conseils sur l'intégration du LFC dans la culture de l'ASFC, et l'obtention d'un permis annuel par l'ASFC pour l'utilisation du cadre de LFC (montant forfaitaire pour la propriété intellectuelle).

L'entrepreneur devra continuer à offrir des interventions de développement du caractère de leader pour les gestionnaires et les cadres, fournir des conseils stratégiques sur la manière de bien intégrer le LFC dans la culture de l'ASFC, et l'obtention d'un permis annuel par l'ASFC pour l'utilisation du cadre de LFC sur une période de trois ans (exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023).

Ateliers de développement du caractère de leader

La période initiale de sensibilisation lancée en mai 2018 a été un grand succès en renseignant les leaders de l'ASFC sur l'importance du caractère dans le leadership et le rendement organisationnel, et en les incitant à créer une culture du changement et de l'innovation. L'entrepreneur devra offrir des interventions visant le développement du caractère à la communauté des cadres et des gestionnaires de l'ASFC jusqu'au 31 mars 2023. Le but de ces interventions est de présenter le cadre du LFC aux participants pour qu'ils comprennent mieux la manière de développer un caractère de leader et de l'appliquer à leurs pratiques quotidiennes. Ces interventions se pencheront sur la manière dont le caractère sous-tend les systèmes physiologique, affectif, comportemental et cognitif des participants, et sur les progrès dans le domaine du caractère de leader. De plus, les interventions feront mieux comprendre aux cadres et aux gestionnaires de l'ASFC leur rôle élargi en tant que leaders responsables de la création d'une culture de confiance et d'un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence.

Intégration du caractère dans les programmes de ressources humaines

Pour mieux consolider le LFC dans la culture globale de l'ASFC, l'entrepreneur devra fournir aux professionnels des RH de l'ASFC des conseils sur la manière de favoriser le caractère de leader dans l'organisation par l'embauche, la gestion du rendement, la reconnaissance, la gestion du talent et les processus de développement du leadership, et la manière dont le caractère de leader peut être mis à profit dans les opérations de première ligne de gestion quotidienne de la frontière. Ces conseils entraîneront le développement d'une culture du caractère au sein de l'ASFC ainsi qu'une excellence organisationnelle soutenue.

Accréditation des formateurs

L'entrepreneur doit offrir l'accréditation des formateurs en LFC pour s'assurer que l'ASFC a 15 employés accrédités. Le contenu de l'accréditation doit couvrir les trois domaines d'investissement dans le caractère de leader : prise de conscience, développement, application. L'accréditation doit suivre les pratiques exemplaires. Comme la recherche et les pratiques relatives au caractère de leader prennent de l'ampleur, l'accréditation devra être renouvelée tous les deux ans et comprendra des contrôles de base concernant la connaissance du terrain et les travaux de la personne accréditée. En plus des connaissances et de l'expertise acquises, la personne accréditée aura accès au matériel et sera autorisée à l'utiliser (en le citant correctement) dans son travail. L'entrepreneur devra observer les candidats (p. ex. sur une vidéo des ateliers dirigés par les candidats) et les encadrer, ce qui respecte les pratiques exemplaires en accréditation.



Droits de licence pour l'utilisation par l'ASFC dans les ateliers

En plus des séances d'accréditation, et la surveillance et l'orientation, l'entrepreneur offrira aux 15 personnes accréditées un accès au matériel employé par l'institut, l'école de commerce ou l'université et elles auront l'autorisation de l'utiliser (en le citant correctement) dans leur travail. Il y aura des droits de licence calculés par personne pour l'utilisation de la propriété intellectuelle. Ainsi, une personne accréditée pourra utiliser le matériel au sein de l'organisation et noter les ateliers offerts (et le nombre de participants) où le matériel a été utilisé. L'Agence des services frontaliers du Canada paiera un montant forfaitaire pour un an d'utilisation en estimant que 1 700 gestionnaires et cadres profiteront des ateliers pendant les exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

L'entrepreneur communiquera avec les professionnels de la Direction générale des ressources humaines de l'Agence des services frontaliers du Canada, par courriel, par téléphone ou en personne, selon le cas.

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'une déclaration de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes:

1. L'entrepreneur/soumissionnaire doit être un institut ou une école de commerce au sein d'une université canadienne.
2. L'entrepreneur/soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée est un professeur d'université reconnu pour l'excellence de son enseignement dans les programmes de premier, deuxième et troisième cycles et les programmes pour la direction.
3. L'entrepreneur/soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a au moins cinq (5) ans d'expérience de travail dans la fonction publique fédérale du Canada en tant qu'expert de la mise en œuvre du leadership fondé sur le caractère (LFC) et de son intégration dans les programmes et les pratiques des RH.
4. L'entrepreneur/soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a au moins dix (10) ans d'expérience en recherche à l'échelle mondiale sur le caractère avec de hauts dirigeants d'entreprises, des leaders du secteur public et du secteur à but non lucratif, et qu'il a écrit des livres sur la stratégie, l'effet du caractère de leader sur le rendement des organisations et le développement du caractère de leader.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants:

Accord de libre-échange Canada-Chili

Accord de libre-échange Canada-Colombie

Accord de libre-échange Canada-Corée

Accord de libre-échange Canada-Honduras

Accord de libre-échange Canada-Panama

Accord de libre-échange Canada-Pérou

Accord de libre-échange Canada-Ukraine

Accord de libre-échange Canadien

Accord de libre-échange nord-américain

Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste

Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce



4. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun marché réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Comprehensive Land Claims Agreement (s)

Le présent approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du fournisseur pré-identifié

Les droits de propriété intellectuelle du cadre du LFC appartiennent aux auteurs Mary Crossan et, Gerard Seijts et Jeffrey Gandz de l'Ivey Business School de l'Université Western. L'équipe de recherche de l'Ivey a mis au point un cadre théorique solide pour le leadership du caractère, dans lequel ils postulent onze vertus, ou ce qu'ils appellent les attributs du caractère. Chacun de ces 11 attributs a une structure sous-jacente de traits-valeurs-vertus. Dans *Character matters: Character dimensions' impact on leader performance and outcomes*, Crossan, Seijts et Gandz (2015) proposent une définition opérationnelle du caractère, un cadre qui décrit un ensemble d'attributs du caractère en langage clair et basé sur des recherches importantes sur le lien entre ces attributs et le rendement et les résultats des leaders, ainsi que sur les implications pratiques pour le développement du caractère du leader dans les organisations.

Le fournisseur préidentifié satisfait à toutes les exigences essentielles minimales décrites dans le présent PAC.

7. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au [Règlement sur les marchés de l'État](#) est invoquée pour cet achat :

- (d) une seule personne est capable d'exécuter le marché.

8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article 514, section 1 (b) (ii)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - article XC, section 1 (b)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) - article 1016, section 2 (b)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article 19.2, section (b) (ii)

9. Titres de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

10. La durée du contrat proposé ou la ou les dates de livraison

Le contrat proposé est d'une durée de 3 ans à compter de la date d'attribution du contrat.

11. Estimation du coût du contrat proposé -Attention du devis officiel

La valeur estimée du contrat, y compris la ou les options, est de 413 250,00 \$.

12. Nom et adresse du fournisseur préidentifié

Il est prévu d'attribuer un marché de services à l'entrepreneur suivant :

Nom: Ivey Business School of Western University



Adresse : 1255 route Western, London, ON N6G 0N1

13. Droit des fournisseurs à présenter un état des capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles à fournir les services décrits dans le PAC, peuvent soumettre une déclaration de capacités par écrit à la personne de contact identifiée dans le présent avis au plus tard à la date et à l'heure de clôture du présent avis. Cet énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

14. La date limite pour la présentation d'un état des capacités.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des déclarations de capacités est le 31 mars 2020 à 14H00EST

15. Enquêtes et présentation des déclarations de capacités

Les demandes de renseignements et les déclarations de capacités doivent être adressées à

Nom: Marie-France Rioux
Titre: Responsable des contrats intermédiaires
Agence des services frontaliers du Canada
Division des achats stratégiques et de la gestion du matériel
Adresse: 355 North River Road, Tour B, 17ème étage
Ottawa, ON K1A 0L8
Téléphone: 343-551-6902
Courriel: CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca